

## 2 Politique

# Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Développement local/Entretien avec le ministre d'Etat, Lambert Noël Matha

## « Notre responsabilité est de veiller au respect des lois et règlements, et que l'exercice des libertés des uns n'entrave pas les droits des autres »

Propos recueillis par Christian G. KOUIGA  
Libreville/Gabon

**l'union.** Monsieur le Ministre d'Etat, au gouvernement, il a été assigné une feuille de route pour 2018. Aux portes de 2019, qu'avez-vous à dire des objectifs fixés à votre département ministériel ?

**Lambert Noël Matha:** Nous voudrions d'abord vous remercier pour l'opportunité que vous nous donnez pour éclairer davantage nos compatriotes sur ce que nous faisons au quotidien. Le ministère de l'Intérieur a la « mission élection et collectivités locales ». Deux éléments forts sur lesquels nos efforts se sont déployés. Mais nous avons aussi tenu compte d'autres missions régaliennes à nous dévolues.

**Vous êtes aussi chargé du « Développement local ». Où en est-on avec le vaste et grand chantier du Fonds d'Initiative Départementale (FID) ?**

Cette volonté du chef de l'Etat est une chance formidable. Une voie qui nous semble royale pour l'essor de nos localités et partant du Gabon. Pour ne pas confondre vitesse et précipitation, et éviter le saupoudrage, nous avons pris le temps nécessaire de collecter des projets qui tiennent compte des aspirations des populations. Les visites de nos experts sur le terrain, ceux du PNUD et du ministère du Budget, conformément aux recommandations du rapport McKinsey et des doléances des populations émises lors de la campagne électorale, ont permis d'élaborer une base des données sur les projets à financer. Qui portent sur les équipements collectifs, techniques, marchands et bien d'autres projets à fort impact économique et social. Lors de la prise du premier arrêté relatif au FID, les routes, à créer et à réhabiliter, n'étaient pas prises en compte dans le champ de financement du Fonds. Eu égard aux préoccupations exprimées sur l'ensemble du territoire, plaçant la route au nombre des priorités N°1, nous avons dû inclure cette donnée en prenant en compte les routes intercommunales et interdépartementales. La vision républicaine est porteuse de développement. Des cadres de haut vol, soit 5 anciens ministres et 3 anciens membres du cabinet présidentiel ont été placés à la tête de chaque province pour chapeauter cela. Nous comptons sur leur expertise pour atteindre l'objectif recherché. Les conseils locaux auront aussi à traduire en actes la volonté du chef de l'Exécutif. Les projets du FID, soit 74 jugés urgents et prêts à être financés, sont répartis comme suit par province : Estuaire (5), Haut-Ogooué (13), Moyen-Ogooué (4), Ngounié (8), Nyanga (8), Ogooué-Ivindo (11), Ogooué-Lolo (2), Ogooué-Maritime (15), Woleu-Ntem (8).

**L'insécurité à Libreville et dans plusieurs autres villes du pays est préoccupante. Quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour y remédier ?**

Avant de parler de l'insécurité, éclairons d'abord la masse plurielle sur certains aspects gérés par la Police et pour lesquels nous avons obtenu des résultats satisfaisants. Allusion est faite à la gestion des frontières et à l'Emi-Immigration. A ces deux sujets, l'une des mesures phares prise par le chef de l'Etat, alors président en exercice de la CEEAC a été la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace sous-régional. Le Gabon et la Guinée équatoriale ont été considérés comme réticents à l'application de cette décision prise en 2015. Le président Ali Bongo Ondimba a prescrit au gouvernement de rendre celle-ci effective. Un arrêté sur la libre circulation en zone CEMAC pour tout séjour de 90 jours a été pris le 19 octobre 2017. Mieux, sur ses fermes instructions, dans le cadre l'amélioration du climat des affaires, des facilités de séjour ont été accordées aux pays du G20 et du Conseil de Coopération du Golfe. De même que l'instauration des espaces parti-



Photo : DR

Le ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha.

culiers au bénéfice des ressortissants de la CEEAC, du G20 et du Conseil de Coopération du Golfe ont été aménagés à l'aéroport international Léon Mba. Et que dire de l'obtention du visa en 24 heures. Notons aussi, pour les nationaux, l'obtention du passeport en 48 heures.

Abordant maintenant votre question, de l'insécurité à laquelle des populations font face au quotidien aussi bien à Libreville que dans bien d'autres villes du pays. Cela dit, la situation n'est pas aussi alarmante qu'on pourrait le penser. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une nouvelle forme de criminalité avec une forte implication des mineurs dans la commission des faits criminels. Ce qui pourrait laisser penser à une démission des parents. Nous avons encore à l'esprit, sans être exhaustifs, des actes commis dans certains établissements scolaires, et l'assassinat d'un étudiant au PK 5. Pour juguler l'insécurité, plusieurs actions sont menées. Nous pouvons citer : le renforcement des contrôles aux points d'entrées aux frontières pour une meilleure gestion des flux migratoires, la destruction des repaires des bandits à l'ancienne gare routièrre, au niveau des plages et dans certains débits de boisson. La mise hors d'état de nuire de différents gangs qui écumaient à certains endroits de Libreville, d'Akanda, d'Owendo et de l'intérieur du pays. Sans omettre la lutte menée contre l'insécurité en milieu scolaire par le démantèlement des réseaux de distribution et de vente des stupéfiants dont le fameux « kobolo » en collaboration avec le ministère de l'Education nationale. Et l'intensification des patrouilles pédestres, des opérations de contrôle, de surveillance des points sensibles et des lieux publics. En direction de nos forces de sécurité, nous avons multiplié des actions de sensibilisation et mis un accent particulier sur la discipline. Ainsi, de nombreux conseils de discipline sont organisés au sein des Forces de Police nationale. Certains ont abouti à des sanctions exemplaires, telles la rétrogradation et la révocation. Rien que sur le dernier semestre de l'année 2018, une soixantaine de fonctionnaires de la police ont été radiés des effectifs. Toutes ces actions, menées avec peu de moyens, nous ont permis de faire baisser significativement le phénomène des braquages depuis 2017, et dissuadé certains policiers à s'adonner au racket.

**Pour la première fois, au mois d'octobre dernier, notre pays a organisé des élections législatives couplées aux locales. Pourquoi avoir opté pour ce jumelage lorsqu'on sait, au titre des inconvénients, que cela a dérouter bon nombres d'électeurs qui n'ont pas pu voter simultanément pour les deux élections ?**

Au gouvernement mis en place en mai 2018, il a été assigné des tâches bien précises et des priorités. La priorité numéro 1 était l'organisation des élections législatives atten-

dues depuis fin 2016. Il n'était plus question d'un nouveau report. Pour couper court à toutes les supputations faites au gouvernement de ne pas vouloir respecter les nouvelles échéances, celui-ci a fait preuve de bonne foi et de détermination en y associant aux élections législatives les locales. Entendu que le mandat des élus locaux expire en janvier 2019. Ainsi pour la première fois on a eu droit à des élections couplées. Sans se tresser des lauriers, nous pensons que le département de l'Intérieur s'est acquitté de cette tâche avec brio, détermination et intelligence. La remise mais à temps de la liste électorale et du matériel électoral à l'organe chargé d'organiser les élections est la preuve qui fait foi. Et fort de ses intelligences, notre ministère a introduit des innovations dans la conduite de la révision de la liste électorale, tant sur la durée que sur les modalités d'inscription sur la liste et de changement de résidence. Ce dernier point a permis d'éviter à nos concitoyens des allers et retours entre Libreville et l'intérieur du pays.

**Monsieur le Ministre d'Etat, au constat, depuis ces dernières années les recours ne portent plus sur la mauvaise qualité de la liste électorale. Est-ce à dire que tout est désormais balisé ?**

Effectivement, la liste électorale ne fait plus l'objet de récriminations. Les dernières élections législatives couplées aux locales l'ont confirmé. C'est le résultat d'un processus amorcé en 2013, lorsque la classe politique, dans son ensemble, eut décidé que la liste électorale soit désormais élaborée par le biais de la biométrie qui est synonyme d'enrôlement des électeurs sur la base de leurs empreintes digitales et de la photographie de leur visage. Cela a permis de résoudre les problèmes qui étaient à l'origine des doutes sur l'identité de l'électeur. Cela a également permis de résoudre le problème des doublons. La fiabilité de la liste électorale est un élément de renforcement de la démocratie. D'où le véritable sens de notre pays au principe universel : « un homme une voix ». Comme quoi, désormais, nul compatriote ne peut voter plus d'une fois. Et aucun ne peut voter à la place d'un autre (sauf cas de procuration). Nous pouvons donc affirmer que la liste électorale, élément central de toute élection, ne suscitera plus jamais des griefs de politiques quant à sa qualité et sa fiabilité. Ce qui crédibilise notre démocratie.

**Le climat politique actuel est pesant. Et ce, davantage depuis que le chef de l'Etat connaît des ennuis de santé. Ministre de l'Intérieur chargé de la sécurité, quelle analyse faites-vous de cette réalité connue de tout le monde ?**

En notre qualité de ministre de l'Intérieur, le devoir de réserve nous impose de ne pas avoir à commenter l'actualité politique et les prises de position des uns et des autres. Nous notons néanmoins que chaque acteur politique, dans son rôle, est responsable de ses déclarations. Nous les invitons simplement à la retenue et à plus de sagesse. Les discours haineux ou des appels à la violence pour mettre à mal notre « vivre-ensemble » n'ont pas de raison d'être. Mais sans doute la « réalité » que vous évoquez peut susciter chez nombre des compatriotes des interrogations et des inquiétudes. Ce qui est légitime. Mais comme le gouvernement l'a déjà dit, les Institutions de notre pays sont suffisamment fortes et il n'y a aucune raison de céder à une quelconque psychose. Par ailleurs, les nouvelles rassurantes sur l'état de santé du président de la République, parvenues à l'ensemble des Gabonais, devraient nous inciter à l'optimisme et à mettre un terme définitif à ce débat qui, par moment, a été nauséux. Nous appelons donc l'ensemble de la classe politique et l'ensemble des forces vives de la Nation à se concentrer sur ce qui est essentiel : la construction de notre pays.

**A ce qui s'entend, certains opposants vous accusent d'être un « ministre partisan » à la raison que leurs manifestations : marches et rassemblements sont systé-**

**matiquement interdits, disent-ils. Que leur répondez-vous ?**

Le Gabon est une République régie par des lois. L'organisation des manifestations publiques et des marches est encadrée par des lois et règlements connus de tous les citoyens et auxquels chacun de nous est tenu de se conformer. Notre responsabilité est de veiller non seulement au respect de ces lois et règlements, mais aussi et surtout que l'exercice des libertés des uns n'entrave pas les droits des autres de vaquer tranquillement à leurs occupations. Les marches et les manifestations auxquelles vous faites allusion, beaucoup seraient surpris d'apprendre que bien souvent celles-ci sont organisées en violation du cadre légal prévu. Pour preuve, certaines manifestations ne sont jamais déclarées de manière officielle. Et celles qui le sont, ne respectent pas toujours les conditions requises. Alors que la loi impose qu'une déclaration soit faite par trois(3) responsables nommément désignés. Pis, certains compatriotes projettent de manifester pour une cause qui est sans lien avec l'objet pour lequel leur regroupement a été créé. C'est le cas, notamment, lorsque des syndicats dont la vocation est de défendre les intérêts corporatistes de leurs membres, organisent des marches avec un objet politique. Dans ces conditions, il paraît évident que le seul but de telles manifestations est d'instaurer un climat de désordre dans le pays. Garants de l'ordre public, nous ne pouvons laisser courir de telles situations. Pour le reste, tous les gabonais de quelque bord politique qu'ils soient ont le droit de se réunir dès lors que leurs réunions se tiennent dans des cadres qui ne portent pas atteinte à la tranquillité publique. Et en parlant des opposants, ils ont toujours pu réunir leurs militants et sympathisants sans entraves de la part du ministère de l'Intérieur. Il s'agit donc là, d'un faux procès. Les Forces de Police ont été formées à une gestion démocratique des foules. Pour réduire au maximum les heurts.

**L'insalubrité apparaît comme préoccupante. A cela, quelles solutions efficaces et pérennes le Gouvernement entend-il apporter ?**

La question des ordures ménagères est structurelle. Sa résolution passe par l'adoption des mesures fortes qui permettront de régler non seulement le problème de la décharge de Mindoubé, mais aussi celui, plus important, du financement de la collecte et de la gestion des ordures ménagères. Il est temps que l'on laisse la gestion des affaires de la cité aux Conseils locaux. Les décharges et la collecte des ordures ménagères relèvent de leur compétence. La décharge de Mindoubé est saturée. Nous étions sur un site à Igominié à Owendo. Mais alors que nous attendions les résultats des études d'impact environnemental, il nous revient que l'ANGTI a exploré un autre site au-delà de Ntoun. La configuration actuelle du réseau routier pourrait poser un problème de fluidité si la décharge est implantée à Ntoun. Le Maire de Libreville a échangé avec plusieurs entreprises et partenaires pour réhabiliter le site de Mindoubé. Pour le rendre encore praticable pour quelques années. Nous attendons. S'agissant du financement, les modes de financement utilisés jusqu'à présent ne permettent plus de parvenir à régler de manière pérenne le coût généré par cette activité malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics. Les collectivités locales n'ont pas de moyens suffisants pour y faire face. Le budget de l'Etat n'est plus en mesure de supporter tout seul de telles dépenses. Pour preuve, l'Etat est aujourd'hui redevable à la société Averda d'une somme de plus de 20 milliards de FCFA au titre de ses prestations antérieures. Il est nécessaire d'imaginer de nouvelles sources de financement comme cela se fait dans d'autres pays. Parmi les pistes explorées, il y a l'application du principe du « pollueur-payeur » contre certains industriels et certaines catégories d'activités qui produisent des déchets à l'origine de la saturation accélérée de la décharge.